



## PROCÉDURES D'INSCRIPTION 2018 – 2019 POUR LE PRÉSCOLAIRE ET LES NOUVEAUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE



- Le blitz d'inscriptions aura lieu du 5 au 9 février 2018.
- L'inscription doit se faire à  votre école de quartier . Il est suggéré d'appeler à votre école afin de prendre rendez-vous avec la secrétaire. Les documents demandés sont les suivants :
  - Le certificat de naissance original
  - Deux preuves de résidence
  - Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site internet de la CSMB
- Pour demander de fréquenter l'école primaire alternative de Verdun-LaSalle, il faut remplir le formulaire « **Choix d'école primaire à la demande des parents** » (disponible sur le site internet [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) ou auprès de la secrétaire lors de l'inscription) et le **remettre à la secrétaire de votre école de quartier**. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école des Saules-Rieurs. **Ce formulaire doit être rempli et signé avant le 30 avril 2018.**
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et vous contactera si votre enfant a été choisi. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.

## POUR UN ÉLÈVE QUI FRÉQUENTE DÉJÀ UNE ÉCOLE DE LA CSMB

- Faire la réinscription à votre école de quartier lors de la période de réinscription (vers la mi-février).
- Pour demander de fréquenter l'école primaire alternative de Verdun-LaSalle, il faut remplir le formulaire « **Choix d'école primaire à la demande des parents** » (disponible sur le site internet [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) ou à votre école) et le **remettre à la secrétaire de votre école de quartier**. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école primaire alternative de Verdun - LaSalle. **Ce formulaire doit être rempli et signé avant le 30 avril 2018.**
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et vous contactera si votre enfant a été choisi. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.